



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 9 avril 2019 à 18h00

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le deux avril deux mille dix-neuf s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.  
Mme Karine BOCQUET est nommée secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf Mme Delphine GOHIN remplacée par Mme Françoise CROCHET, M. Jean-Paul BERNIER ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Yvonne THIMOND ayant donné pouvoir à M. Patrick VIÉ, M. Régis NOIZET ayant donné pouvoir à M. Pascal THEISEN, M. Pierre QUILLERRE ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Jérémy ARAQUE ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Jean-Marie COUISIN remplacé par Mme Cécile BARAT, Mme Colette MAZZANTI, M. Alain CHARPENTIER excusé, M. Dany LEOEUF excusé, Mme Nathalie VERON, M. Michel DAUTEUIL excusé, M. François ROBIN excusé, M. Raymond CHAUVET excusé.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du jeudi 14 mars 2019 par la secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

### **A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2019**

- Randonnée « La Montmiraillaise », le 14 avril matin. Départ sur la place de la mairie.
- Rencontre avec la gendarmerie concernant l'étude du projet de reconstruction d'une gendarmerie et de logements de fonction, le 16 avril à VERTUS. Le Président recommande aux élus de s'y rendre pour défendre et soutenir ce projet qui est utile pour le territoire. Le projet est porté par la commune de MONTMIRAIL, mais la construction sera financée par l'Etat. En effet, la commune réalise une avance de trésorerie mais qui sera ensuite remboursée par les loyers de la gendarmerie. Ce projet vise à offrir de meilleures conditions d'accueil et de logement pour les gendarmes et leurs familles.
- Présence d'un référent social à la gendarmerie une fois par mois à partir du mois de mai. Il aura pour mission de trouver des solutions à des affaires de mœurs qui ne font pas encore l'objet d'une procédure judiciaire.

- Emilie BECAUD chante Pierre DELANOE, le vendredi 26 avril à la salle des fêtes Roger Perrin à Montmirail.
- Inauguration du train touristique de l'association TFBCO, le samedi 4 mai à 16h00. Une visite libre sera proposée à partir de 14h. Suivi par l'inauguration de la ligne à 16h00. Le train circulera les dimanches et effectuera un aller-retour d'une durée de 1h20 le matin et l'après-midi.

## **B. AFFAIRES GENERALES**

### **1. Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe**

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe, pour permettre l'avancement d'un agent technique ayant réussi un examen professionnel. Cet agent entré à la CCBC en 2013, est affecté au service voirie et donne entière satisfaction. L'avancement est prévu au 01/07/2019.

Adopté à l'unanimité.

## **C. AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2. Avenants aux lots n°1, 8 et 11 du marché de travaux de construction de l'école maternelle de Montmirail**

Lot n°1 VRD - Avenant n°2 : + 4332 € HT

Installation de rails de guidage pour les déficients visuels.

Le montant total des avenants cumulés sur ce lot est de 6 308,30 € HT, soit +1,79% du montant initial du lot.

Lot n°8 Cloisons, doublages - Avenant n°1 : - 3 368.75 € HT

Compléments pour pose faux-plafonds BA13 et contre cloison, modification suite soffite au droit des portes intérieures, moins-value pour l'étanchéité à air projeté et soffites CH 1H00, non réalisées. Cet avenant représente - 4,3% du montant initial du lot.

Lot n°11 Chauffage, ventilation, sanitaires - Avenant n°2 : + 2 805 € HT

Ajout de grilles de protection de thermostat pour la sécurité des enfants. Fourniture, pose et raccordement en cuivre des cuvettes enfants. Les distributeurs de savon et papiers sont supprimés.

Le montant total des avenants cumulés sur ce lot est de 1 863,60 € HT, soit +0,71% du montant initial du lot.

Le montant total des avenants, cumulés avec ceux acceptés par le Conseil Communautaire le 11 décembre 2018 et le 15 janvier 2019, représente une augmentation totale de 0,36% du montant initial du marché de travaux, soit + 11 130,85 € HT, sur un montant initial de 3 094 287,71 € HT.

Le Président précise que les travaux sont en phase de réception.

Adopté à l'unanimité.

## D. ENVIRONNEMENT

### 3. Renouvellement de la convention avec EcoDDS

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler la convention relative à la collecte des déchets diffus spécifiques des ménages, conclue en 2014 avec EcoDDS, et qui a pris fin en décembre 2018 en même temps que l'agrément de l'éco-organisme. M. VIE rappelle l'historique du renouvellement de l'agrément d'EcoDDS et explique le contenu de la nouvelle convention, qui reste très proche de la précédente. La convention permet notamment une collecte gratuite des DDS des ménages, la formation du gardien de déchetterie et quelques soutiens financiers.

Il explique qu'après une période de vide en début d'année 2019, pendant laquelle les collectivités ont du s'organiser elles-mêmes, l'agrément d'EcoDDS a été renouvelé en mars 2019, jusqu'en décembre 2024. M.VIE ajoute qu'aucun coût ne sera supporté par la CCBC pour la période sans convention, car aucun enlèvement EcoDDS n'a été réalisé par le biais du collecteur DDS non ménagers (prestation payante). Les collecteurs ont été remis en place à la déchetterie.

Adopté à l'unanimité

***Le Président sort de la salle et ne participe pas aux votes concernant l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018.***

## E. FINANCES

M. Patrick VIE, 4<sup>ème</sup> Vice-président de la CCBC, présente les comptes administratifs 2018 de chaque budget

### 4. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 - Budget Général

M.VIE présente les chiffres de clôture de chaque section. L'excédent disponible est de 257 208,45 €.

Compte administratif 2018 – Budget général		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2018	4 209 959,42 €	4 563 539,11 €	353 579,69 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	30 922,45 €	30 922,45 €
	Excédent ou déficit cumulé			384 502,14 €
Section d'investissement	Résultats 2017	3 599 733,39 €	2 686 878,62 €	- 912 854,77 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	1 115 405,81 €	1 115 405,81 €
	Excédent ou déficit cumulé			202 551,04 €
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	1 145 909,67 €	816 064,94 €	-329 844,73 €
Résultats cumulés RAR compris		8 955 602,48 €	9 212 810,93 €	257 208,45 €

Adopté à l'unanimité.

### 5. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 - Budget Eau

M. VIE présente les chiffres de clôture de chaque section. L'excédent disponible est de 321 907,95 €.

Compte administratif 2018 – Budget Eau		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2018	760 075,22 €	880 472,43 €	120 397,21 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	9 200,00 €	9 200,00 €
	Excédent ou déficit cumulé			129 597,21 €
Section d'investissement	Résultats 2018	299 765,08 €	368 784,95 €	69 019,87 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	262 884,85 €	262 884,85 €
	Excédent ou déficit cumulé			331 904,72 €
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	214 696,69 €	75 102,71 €	-139 593,98 €
Résultats cumulés RAR compris		1 274 536,99 €	1 596 444,94 €	321 907,95 €

Adopté à l'unanimité.

### 6. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 - Budget Assainissement

M.VIE présente les chiffres de clôture de chaque section. Le résultat antérieur reporté en investissement est à corriger, le solde est de - 29 875,48 €.

L'excédent cumulé s'élève à 87 183,98 € pour la section investissement.

L'excédent disponible est de 242 303,72 €.

Compte administratif 2018 – Budget Assainissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2018	388 122,95 €	489 431,39 €	101 308,44 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	18 327,00 €	18 327,00 €
	Excédent ou déficit cumulé			119 635,44 €
Section d'investissement	Résultats 2018	302 362,58 €	419 422,04 €	117 059,46 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	29 875,48 €	0 €	-29 875,48 €
	Excédent ou déficit cumulé			87 183,98 €
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	612 545,91 €	648 030,21 €	35 484,30 €
Résultats cumulés RAR compris		1 332 906,92 €	1 575 210,64 €	242 303,72 €

Adopté à l'unanimité.

## 7. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 - Budget «Lotissement de la zone industrielle de Mondant»

M.VIE présente les chiffres de clôture de chaque section. Les résultats cumulés s'élèvent à - 258 999,84 €.

Compte administratif 2018 – Budget Lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2018	83 394,44 €	83 394,44 €	0 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			0 €
Section d'investissement	Résultats 2018	1 959,00 €	83 394,44 €	81 435,44 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	340 435,28 €	0 €	- 340 435,28 €
	Excédent ou déficit cumulé			- 258 999,84 €
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés RAR compris		425 788,72 €	166 788,88 €	- 258 999,84 €

Adopté à l'unanimité.

## 8. Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget Général

Le Président rentre dans la salle et présente le résultat de l'exercice 2018.

Il est proposé de l'affecter intégralement en investissement afin de financer une partie des nouvelles dépenses d'équipement 2019, soit 384 502,14 €.

Adopté à l'unanimité.

## 9. Vote des taux 2019 des taxes habitation, foncier, foncier non bâti, et cotisation foncière des entreprises

Suite à l'avis favorable de la commission des finances, il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux votés en 2018 :

- Taxe d'habitation : 14,86 %
- Taxe foncier bâti : 14,11 %
- Taxe foncier non bâti : 17,26 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9,49 %

Adopté à l'unanimité.

## 10. Vote du taux 2019 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 25 mars 2019, il est proposé au Conseil Communautaire de conserver le même taux de TEOM qu'en 2018, soit 14%.

Suite à une remarque d'un délégué sur des incidents concernant la collecte des ordures ménagères, M. VIE indique que des réunions seront désormais organisées avec la société de collecte ECT tous les 2 à 3 mois pour faire le point sur les problèmes rencontrés et avoir un suivi régulier.

Le Président et M.VIE demandent aux élus de leur signaler systématiquement et rapidement les incidents de ramassage pour gagner en réactivité. Ils peuvent les contacter directement, ou contacter l'accueil de la CCBC par mail ou par téléphone. Si les incidents sont signalés dans la matinée, l'information est remontée à la société de collecte qui peut prévoir un nouveau ramassage dans les rues concernées le jour même.

Le Président rappelle que c'est le travail de groupe avec la CCSSOM, qui a permis de diminuer le taux de la TEOM au fur et à mesure des années. M. VIE ajoute qu'une commission environnement sera organisée fin mai pour réfléchir au projet de modernisation de l'accès à la déchetterie. Une provision est prévue au budget pour financer ce projet.

Adopté à l'unanimité.

### **11. Adoption du budget général primitif 2019, des annexes et du programme d'emprunt**

Le budget présenté est très proche des prévisions du DOB. M. le Président en rappelle les grandes lignes, détaillées dans le rapport de présentation.

Le budget total s'élève à 7 997 540 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 655 887 € en dépenses et recettes, soit une hausse de 1,2% seulement par rapport aux prévisions budgétaires 2018.

La section d'investissement s'équilibre à 3 341 653 € en dépenses et recettes, soit une baisse de 31,1% attendue sur les investissements, par rapport aux prévisions budgétaires 2018. Cette évolution est liée aux travaux de construction de l'école maternelle de Montmirail, qui ont très fortement impactés l'année 2018, et sont maintenant presque terminés.

Les dépenses réelles de fonctionnement représente 558 € /habitants contre 553 €/habitants l'année précédente.

Le Président présente les principales évolutions concernant les dépenses de fonctionnement :

- Les achats de prestations de service augmentent légèrement suite à l'arrêt des transports scolaires. En effet, suite au financement d'une cantine sur place par le Département, les transports scolaires le midi seront supprimés. Il est donc attendu une augmentation des effectifs en cantine.  
Le Président remarque qu'il existe une incertitude sur la mise en place du tarif cantine à 1€. L'AMF n'a pas été prévenu à ce sujet. Cela n'est pas pris en compte dans le budget, qui reprend les bases de 2018. Les ajustements seront faits en DM le cas échéant.
- Une augmentation du budget fournitures scolaires, pour les élèves d'élémentaires, est proposée par la Commission des affaires scolaires car le budget pédagogique n'a pas augmenté depuis plusieurs années.
- Une augmentation du budget collecte et traitement des déchets ménagers est prévue. Elle s'explique par l'augmentation des volumes de déchets, lié à l'ouverture de l'accès à la déchetterie pour les communes du sud de l'Aisne.
- Le poste d'entretien des bâtiments est stable. L'entretien des terrains de foot est reconduit à hauteur de 18 000 €.
- Le poste entretien des voiries et réseaux d'eau pluviale est provisionné à 175 000 €. L'année précédente 132 000 € ont été dépensés à ce titre. Le Président pense que ces dépenses ne sont pas suffisantes, car les routes vieillissent. Il faut être vigilant, car à défaut d'entretien les dépenses seront plus importantes à l'avenir.
- Suite à la suppression de navette FROMENTIERES - LE GAULT SOIGNY pour le périscolaire de MONTMIRAIL, et de la navette entre l'école de CHARLEVILLE et la cantine de LACHY, le budget concernant le transport collectif diminue de 8 500 €.

- Une dépense de 90 000 € est prévue pour la participation de la CCBC au déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet porté par la Région Grand Est.
- Les charges de personnel sont stables. Les dépenses de personnel représentent 45 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le Président souligne le fait que ce ratio est plus faible que la moyenne des EPCI de même taille, alors qu'une grande partie des services de la CCBC fonctionnent en régie. Ce ratio se situe plutôt autour de 50 % pour les collectivités de même strate.
- L'intérêt de la dette pèse pour 88 000 € en 2019 soit 2,1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il diminue de 8 500 € car la CCBC n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2018.

Les recettes de fonctionnement sont quasi-identiques à l'année précédente, car aucune augmentation de taux ou de tarif n'est prévue. Le Président présente les principales évolutions concernant les recettes :

- Le fonds de soutien pour la mise en place des rythmes scolaires sur 4 jours est supprimé, ce qui représente une diminution de 23 000 €.
- Les financements de l'AESN et de l'ENTENTE MARNE pour les travaux d'entretien des rivières (Verdonnelle et Petit Morin) sont supprimés.

En investissement, les opérations budgétées sont celles présentées au stade du DOB. Seuls quelques réajustements ont été opérés après estimations affinées. Le Président rappelle les subventions d'équipement prévues au BP 2019 :

- 61 225 € pour le fond commun d'intervention de l'OPAH.
- 90 000 € pour le déploiement de la fibre optique.

Un emprunt de 70 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget, mais les services feront en sorte de ne pas le mobiliser. L'encours de la dette baisse. Il représente 66 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 74% en 2017) en prenant en compte l'emprunt de 70 000 € prévu pour équilibrer le budget.

La capacité d'autofinancement nette est stable, malgré les baisses de dotations de l'Etat. Un virement de 176 000 € est dégagé au titre de l'autofinancement complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

## **12- Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget Eau**

L'excédent d'exploitation s'élève à 129 597,21 €. L'excédent cumulé en section investissement est de 331 904,72 €. Le solde de reste à réaliser en section investissement est de -139 593,98 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2018 en investissement, soit 129 597,21 €.

Adopté à l'unanimité.

## **13- Adoption du budget primitif 2019 du service de l'eau et des annexes**

Le budget présenté est également très proche des prévisions du DOB. M. le Président en rappelle les grandes lignes, détaillées dans le rapport de présentation.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 878 612 €, soit une augmentation de 5,8% par rapport aux prévisions du BP 2018.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 020 997 €, soit une augmentation de 27,2% par rapport aux prévisions du BP 2018.

Le Président expose les grandes lignes du budget :

- Aucun emprunt n'est nécessaire en 2019.
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 579 000€. Elles sont en hausse de 5,1% par rapport au budget prévisionnel précédent, et de 20% par rapport au réalisé.
- Les charges à caractère général augmentent de 12,8%. En effet, SUEZ malgré une relance, n'a pas facturé les prestations réalisées l'année dernière pour la CCBC et une provision de 50 000 € est prévue à ce titre.
- Le taux des redevances de l'AESN diminuent (- 40 000€) suite aux actions mise en place par la CCBC. La baisse est directement répercutée sur les factures d'eau des administrés. La redevance pour pollution passe en effet de 0,38 à 0,22 €/m<sup>3</sup>, et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte passe de 0,24 à 0,185 €/m<sup>3</sup>. Ces baisses sont la conséquence des actions mises en place par la CCBC pour améliorer la qualité de l'eau et les rendements des réseaux (protection des captages, études diagnostic, travaux de remplacement...).
- Aucune modification du prix de l'eau n'est prévue.
- Les abonnements aux services diminuent de 10 000 € car l'abonnement est désormais proratisé en cas de déménagement.
- La capacité d'autofinancement se maintient. La capacité d'autofinancement nette se situe entre 150 000 € et 200 000 € par an, soit environ un tiers des recettes réelles de fonctionnement pouvant être mobilisé pour les investissements.

Le budget total s'élève à 1 899 609 €.

Adopté à la majorité.

1 abstention : M. CONDETTE

M.CONDETTE explique qu'il s'abstient car le projet de bouclage de Fromentières en eau potable n'a pas été inscrit au budget. M. DHUICQ rappelle que ce dossier n'était pas suffisamment avancé pour être inscrit.

#### **14- Affectation du résultat de l'exercice 2018 - Budget Assainissement**

Il est proposé d'affecter 59 349,44 € en investissement et de conserver 60 286 € en section d'exploitation pour l'équilibrer. Le Président rappelle que ce sont les utilisateurs qui financent principalement ce budget, par le biais du tarif appliqué sur le volume d'eau consommée (et donc assainie). Les investissements à réaliser en assainissement sont très importants et très coûteux. Le budget est donc difficile à équilibrer.

Adopté à l'unanimité.

#### **15- Adoption du budget primitif 2019 du service de l'assainissement et des annexes**

Le budget présenté est également très proche des prévisions du DOB. M. le Président en rappelle les grandes lignes, détaillées dans le rapport de présentation.

Le budget total s'élève à 1 746 346 €. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 542 847 €, soit une hausse de 7,7% par rapport aux prévisions du BP 2018.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 203 499 €, soit une baisse de 4,6% par rapport aux prévisions du BP 2018



Le Président expose les grandes lignes du budget.

- Stabilité globale des dépenses et recettes.
- Les charges exceptionnelles sont budgétées à hauteur de 50 000 €. En effet 40 000 € sont de nouveau prévus en 2019, en plus des dépenses habituelles, pour le règlement des indemnités réclamées à la CCBC, dans le cadre d'un contentieux lié à la délivrance de certificats d'assainissement. Le jugement est prévu en mai 2019.
- Aucun emprunt n'est nécessaire en 2019.
- Le Président précise que la capacité d'autofinancement est faible par rapport aux projets envisagés. Elle s'élève à 113 153 € en 2018, ce qui est peu au regard de l'ampleur des travaux restant à réaliser sur le territoire. Il faut rester vigilant sur ce budget.

Adopté à l'unanimité.

#### **16- Adoption du budget primitif 2019 « Lotissement de la zone industrielle de Mondant**

Il n'y a eu aucune opération sur ce budget en 2018. Des terrains restent à vendre. Le budget total s'élève à 969 760 €. Un montant de 149 000 € est prévu pour la réalisation de nouveaux travaux de viabilisation, en fonction du découpage des terrains demandé par les futurs acheteurs.

Adopté à l'unanimité.

#### **J. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Bacs à déchets ménagers	TEMACO	3 365 €
Chaux vive	QUARON	2 873 €

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Mme BOCQUET remercie la CCBC de lui prêter le gymnase pour son entraînement au tir à l'arc. M. et Mme BOCQUET se sont ainsi qualifiés pour le concours national de tir à l'arc.

M. VIE précise que les composteurs seront livrés à la CCBC fin avril. Il sera demandé aux habitants de la CCBC, ayant fait une réservation, de venir les chercher. Les composteurs seront remis en contrepartie d'un chèque.

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par Mme Karine BOCQUET, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

La séance est levée à 19h40.

*Fait à Montmirail, le 29 avril 2019.*

**Etienne DHUICQ**

Président de la CCBC